

Projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan par le ministère des Transports

Dossier : 6211-02-138

Compte rendu de la période d'information publique du 11 juin au 11 juillet 2019

La période d'information publique concernant le *Projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan* par le ministère des Transports a pris fin le 11 juillet 2019. Conformément au mandat qui lui a été confié le 27 mai 2019 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r.23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports souhaite protéger un tronçon de la route 138 par la mise en place d'une protection en enrochement permettant de stabiliser deux sections de rive affectées par l'érosion et de contrer la pression des forces érosives en présence. Les deux tronçons de berge visés sont localisés en rive droite de la rivière Mingan, dans la partie est de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, et totalisent une longueur d'environ 740 m, soit un de 340 m et l'autre de 400 m. Le projet prévoit aussi la réalisation de travaux connexes aux abords des berges notamment la reconstruction de la fondation de la piste cyclable dans le tronçon déjà érodé et la reconstruction de deux belvédères endommagés par l'érosion. Ces travaux nécessiteraient la construction de chemins d'accès temporaires compte tenu de la texture sablonneuse du sol, de l'inaccessibilité des talus à partir des berges et de l'exigence de maintenir, en tout temps, la circulation sur la route 138. Les travaux seraient d'une durée d'environ quatre mois et débuteraient à l'hiver 2020. Le coût estimé des travaux est de moins de 4 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 11 juin 2019)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

La protection des berges de la rivière Mingan

- les inquiétudes au sujet de l'échéancier des travaux, prévus en 2021, ce qui ne serait pas assez rapide selon certains ;
- l'impatience liée au fait que les citoyens dénoncent la situation depuis plusieurs années et que l'inaction se poursuit malgré les nombreux avertissements ;
- la volonté de faire réaliser les travaux par des entrepreneurs Innus de la Côte-Nord ;
- la durée des travaux et la période de l'année durant laquelle ils seraient effectués ;
- le choix et l'emplacement de l'enrochement comme moyen de stabilisation ;
- l'évaluation des répercussions du projet en amont et en aval des travaux ;
- les doutes sur l'efficacité des travaux prévus car d'autres segments de la berge dans le même secteur nécessitent actuellement des travaux d'urgence et ne sont pas prévus dans le projet présenté ;
- l'inquiétude face à l'augmentation possible de l'érosion en raison des changements climatiques ;

- la décision de réaliser des travaux d'entretien ou préventifs plutôt que d'intervenir uniquement en situation d'urgence.

L'implication du ministère des Transports et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- le souhait exprimé par les citoyens que le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement travaillent davantage ensemble pour élaborer leurs plans d'actions respectifs au sujet de la stabilité des berges ;
- le manque d'écoute et d'action du ministère des Transports face à une situation qui est dénoncée depuis plusieurs années ;
- le manque de concertation entre les villages nord-côtiers qui sont touchés et le ministère des Transports responsable de la sécurité de la route 138 ;
- les doutes émis sur la volonté de réaliser les travaux rapidement ;
- le manque d'importance accordée aux enjeux du projet en comparaison avec le battage médiatique et les interventions à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et ailleurs au Québec lors des inondations de 2019 ;
- la crainte que la région ne bénéficie pas suffisamment des retombées économiques du projet ;
- la déresponsabilisation du ministère des Transports et le manque de volonté politique pour mener à terme ce projet ;
- le manque de coordination entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial ;
- l'augmentation du bruit causée par la machinerie utilisée ;
- la nécessité de prévoir la présence d'archéologues durant la réalisation des travaux pour s'assurer de la pérennité de potentielles trouvailles archéologiques et d'envisager une collaboration entre les archéologues et les entrepreneurs ;
- l'intérêt de proposer un nouveau tracé pour la route 138.

L'état actuel de la route 138 et des bandes riveraines de la rivière Mingan

- la détérioration plus rapide des bandes riveraines durant les dernières années par rapport aux années antérieures ;
- la détérioration de la route actuelle et de la piste cyclable bordant la route 138 et le laisser-aller qui a conduit à leurs états actuels ;
- le manque de travaux préventifs dans le passé pour l'entretien des bandes riveraines ;
- la vitesse de la circulation sur la route 138 ;
- la détérioration et la mauvaise qualité de l'asphaltage ;
- le manque d'entretien de la route 138.

Les répercussions sur la végétation et la faune

- les répercussions des travaux sur l'habitat des espèces vivant dans la rivière Mingan ;
- le nombre d'arbres coupés pendant les travaux ;
- la perte d'écosystèmes ;
- le déboisement.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets et le rôle du BAPE

- le fait que les procédures d'évaluations sont difficiles à comprendre ;
- la confusion entre le rôle joué par le BAPE, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Transports ;
- l'absence d'un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la séance publique d'information ;
- la surabondance de règlements et de procédures à respecter qui entraîne des délais avant la réalisation du projet.

La sécurité des citoyens

- la sécurité des enfants qui empruntent la piste cyclable longeant la 138 est compromise en raison de l'état de la chaussée ;
- la présence ou non de brigadiers pour assurer la sécurité des enfants ;
- la sécurité sur le chantier, soit la présence de signaleurs routiers au moment de la réalisation des travaux ;
- le risque qu'un accident malheureux survienne sur la route 138 avant la réalisation des travaux.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Conseil des Innus de Ekuanitshit	35, rue Manitou, Mingan
Bibliothèque municipale de Longue-Pointe-de-Mingan	878, Chemin du Roi

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
12 juin 2019		<i>Le Nord-Côtier</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 juin 2019 Début de la période d'information publique	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	289	Site Web, compte Twitter du BAPE : 1 985 abonnés compte Facebook du BAPE : 1 526 abonnés
25 juin 2019 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	compte Twitter du BAPE 2 003 abonnés compte Facebook du BAPE : 1 560 abonnés

La séance publique d'information

Date	25 juin 2019
Lieu	Salle des Aînés de la Maison de la culture Innue 34, rue Nashipetimit, Ekuanitshi (Mingan)
BAPE : Animation	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice
Initiateur du projet	M. Martin Cormier, directeur général, ministère des Transports M ^{me} Isabelle Desjardins, gérante de projet, ministère des Transports M. Fabien Bolduc, biologiste, Englobe
Assistance	26 personnes
Webdiffusion : nombre de visiteurs	14 branchements
Durée	2 h

Les relations de presse

Une entrevue en différé a été accordée à la station de radio *CILE-FM* de Havre-Saint-Pierre. Les questions portaient sur le déroulement de la période d'information publique ainsi que sur la séance publique d'information du 25 juin dernier. Une journaliste de cette station était présente à la séance publique d'information.

La revue de presse

Les médias *macôtenord.com* et *Radio-Canada Côte-Nord* ont repris essentiellement le contenu du communiqué de presse publié par le BAPE, c'est-à-dire une description sommaire du projet et l'annonce de la tenue de la séance publique d'information. Ils ont également fait part des préoccupations exprimées par le Chef de la communauté Innue d'Ekuanitshit.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que la communauté Innue d'Ekuanitshit était concernée par les activités du projet car le projet est situé sur son territoire. Par ailleurs, un centre de consultation temporaire a été ouvert dans la communauté.

Karine Lavoie

Québec, le 23 juillet 2019

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Caroline Cloutier, coordonnatrice